Revue Forum d'études et de recherches économiques
Forum For Economic Studies and Research Journal
Volume : 10/ N° : 01 (2026), p 555 – 572

La finance inclusive comme déclencheur de l'acte entrepreneurial : cas de NESDA

Inclusive finance as a catalyst for entrepreneurship through: the case of NESDA

SAM Hocine*[1], OUSSAID Aziz [2]

[1] Laboratoire Développement, Economie, Finance, Institutions (DEFI), Université Mouloud MAMMERI, Algerie, hocine.sam@ummto.dz

[2] Laboratoire Développement, Economie, Finance, Institutions (DEFI), Université Mouloud MAMMERI, Algerie, aziz.oussaid@ummto.dz

Reçu le : 11/01/2026 **Accepté le : 20/05/2026**

Résumé :

Si la finance inclusive est un catalyseur de la croissance économique et de la cohésion sociale, l'entrepreneuriat a un double impact ; il réduit l'inégalité et la pauvreté d'une part et il accélère le processus d'accessibilité au secteur financier formel et la démocratisation des services financiers d'autre part. Entre les deux concepts, la relation de cause à effet est omniprésente ; l'entrepreneuriat conduit l'entrepreneur à la finance, cette dernière paraît comme un « moteur de déclenchement ou une source de motivation. Nous essaierons de montrer à travers une démarche empirique la place qu'occupe l'entrepreneuriat et sa contribution au développement de la finance inclusive; l'accent sera mis sur l'expérience de NESDA (National Entrepreneurship Support and Development Agency) dans ses missions socioéconomiques (promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes) et son implication dans une dynamique de la finance inclusive.

Mots clés: *crédit, entrepreneuriat, finance inclusive, NESDA, service financier*

Jel Classification Codes: *G20, L26*

Abstract:

If inclusive finance is a catalyst for economic growth and social cohesion, entrepreneurship has a dual impact: it reduces inequality and poverty on the one hand, and it accelerates the process of access to the formal financial sector and the democratisation of financial services on the other. Between the two concepts, the cause-and-effect relationship is omnipresent; entrepreneurship leads the entrepreneur to finance, the latter appears to be a 'triggering engine' or a source of motivation. Using an empirical approach, we will attempt to show the place occupied by entrepreneurship and its contribution to the development of inclusive finance. We will focus on the experience of NESDA (National Entrepreneurship Support and Development Agency) in its socio-economic (promoting entrepreneurship among young people) and financial missions.

Keywords: *bank loan; entrepreneurship; inclusive finance; financial service; NESDA*

Jel Classification Codes: *G20; L26*

* ***SAM Hocine***, hocine.sam@ummto.dz

1. INTRODUCTION

La finance et l'économie sont deux grands domaines étroitement liés malgré leurs différences dans les approches et les finalités. La finance est une force motrice incontournable de l'économie, par la voie de ses mécanismes, elle promeut et soutient la croissance en allouant les ressources aux besoins réels (investissement, consommation, entrepreneuriat,…). Si la finance est pensée comme une source qui alimente la machine économique, il n'en demeure pas moins que la démocratisation des services qu'elle propose demeure essentielle à la création des plus-values par le biais des crédits à l'entrepreneuriat. Néanmoins, l'accès au crédit, à partir du moment où il est assujetti à un diagnostic rigoureux de la situation socioéconomique et financière du client, est « obstrué » par les règles prudentielles et les appréciations qui en découlent ; la réglementation bancaire, quoi qu'elle encadre l'activité bancaire et celle de surveillance en particulier, peut aller à l'encontre de la démarche de la finance inclusive et donc de la croissance économique.

Par ailleurs, le lien existant entre la finance inclusive et la dynamique entrepreneuriale tient au rapport naturel entre la finance et l'économie, l'un booste l'autre, ce qui signifie que le développement de la finance et la solidité de ses mécanismes permet un meilleur transfert des fonds épargnés vers les besoins de l'économie. Sur le plan microéconomique, l'établissement bancaire est l'un des acteurs de la finance inclusive sur lequel naît la première relation avec le client : ouverture de compte, la bancarisation n'est pas restreinte à un compte, elle peut être suivie par une demande de crédit pour motif d'investir, de créer, de reprendre ou d'innover, ce qui rend possible l'entrepreneuriat.

Plus précisément, ce qu'on essaiera de montrer tout au long de cette contribution repose sur une logique structurée et expliquée autour de deux notions : la finance inclusive *qui renvoie à l'accès aux services financiers et l'usage de ceux-ci* (SAM, 2019), d'un côté, et l'entrepreneuriat *qui est initié par un futur créateur d'une affaire,* désormais demandeur de crédit, de l'autre.

En Algérie, les défis demeurent majeurs ; en premier lieu, les niveaux de la finance inclusive sont intimement liés à l'environnement économique, social et culturel des populations comme aux disparités régionales de développement qui accentuent les phénomènes de l'exclusion financière et le recours à l'informel. En second lieu, l'entrepreneuriat est propulsé par la mise en place des organismes de soutien qui stimulent la création de la PME d'un côté et l'évolution des innovations technologiques ayant fait l'émergence des start-up chez les jeunes algériens, malgré cela, les entrepreneurs potentiels butent contre des obstacles administratifs (lenteurs, bureaucratie, …) et de difficultés de financement qui pèsent sur le démarrage de l'activité entrepreneuriale.

Au vu de ce qui précède, l'objet de cette contribution étant de faire apparaître le lien qu'entretient la finance inclusive avec l'entrepreneuriat. Précisément, un crédit octroyé à la création d'une PME entraîne un acte entrepreneurial. Inversement, l'accès à l'entrepreneuriat *ex nihilo* (sans passer par la banque) peut être établir un chemin vers à la finance, cela peut être possible avec l'existence de multiples facteurs : besoin d'épargne, besoin de sécurité des avoirs, besoin d'investir (extension). La réunion de ces facteurs n'est guère obligatoire pour se diriger vers un établissement de crédit, mais le besoin d'extension de l'entrepreneuriat peut être une source de motivation qui amène à solliciter un service financier de crédit.

La démarche empirique que nous proposerons se construit sur deux hypothèses :

- Primo, la finance inclusive de la population libère le potentiel entrepreneurial. On comprend précisément que c'est grâce à l'accès au service financier (crédit) que l'entrepreneur démarre réellement son activité. Cette hypothèse ne peut être justifiée que lorsque le créateur ou l'initiateur du projet voit du secteur financier (banque) l'unique clé de démarrage de son activité. On démarre du cas de NESDA comme dispositif de soutien à l'entrepreneuriat dont le financement est majoritairement dominé par les banques publiques ;
- Secundo, l'entrepreneuriat est intimement lié à la finance, même s'il est (au départ) mis en exécution sans passer par le secteur formel (création ex-nihilo), l'entrepreneur aura, durant sa vie entrepreneuriale, besoin des services financiers (nouveau financement, épargne, assurance, investissement sur les marchés financiers…). Cette hypothèse est formulée en raison de multiples perceptions des entrepreneurs et leurs rapports avec les services financiers.

Problématique et objectifs

Si les passerelles entre la finance et l'entrepreneuriat sont renforcées en théories par les approches de microcrédit, comment peut-on expliquer la relation de causalité à travers un modèle algérien en faisant référence au dispositif public NESDA ?

Cette problématique conduit à formuler les objectifs suivants :

- ✓ *Passer en revue les repères théoriques de la finance inclusive et de l'entrepreneuriat ;*
- ✓ *Mettre l'accent sur la relation de causalité à partir de deux questionnements simples : la finance est-elle seule, le levier de l'entrepreneuriat ? l'entrepreneuriat pourrait-il mis comme locomotive de la finance inclusive ?*
- ✓ *Illustrer cette relation à travers l'expérience algérienne en prenant l'exemple du dispositif NESDA ou ANADE (en français).*

2. Finance inclusive/entrepreneuriat

2.1 Vertus de la microfinance

Les travaux sur la microfinance ont, depuis des décennies, démontré à quel point la finance en général et les institutions financières spécialisées en microcrédit en particulier jouent un rôle prépondérant dans le développement et l'expansion des activités génératrices de richesse et de l'emploi comme elles réduisent les inégalités, la pauvreté et l'exclusion.

Le microcrédit est un tremplin vers l'inclusion financière, il est vu par ses promoteurs et les décideurs politiques comme une réponse aux défaillances du marché bancaire (Gloukoviezoff & Rebière, 2013, p. 57). Par l'accès au financement qu'il rend possible, le microcrédit est un outil de lutte contre l'une des composantes de l'exclusion bancaire à savoir l'exclusion de crédit. On peut dès lors remarquer la participation active des institutions de microfinance dans la création de l'entrepreneuriat et l'accompagnement de l'existant, les sommes allouées permettent de financer un certain nombre d'investissements visant à amorcer de nouveaux cycles d'exploitation fondés sur des «business models» plus rentables (Valeau & Ravonjiarison, 2021).

Le grand succès de la microfinance, qui s'est vraisemblablement manifesté au début des années 2000, a révélé au monde entier qu'un petit prêt accordé aux populations intéressées à l'idée d'entreprendre malgré la pauvreté et la souffrance sociale provoquerait un impact social, un

déclic, un changement d'habitudes, de pensées et de visions. Le principe auquel la microfinance est fondée renvoie à la population ciblée, les expériences dites réussites notamment sur plan de valeur ajoutée économique sociale de la Grameen Bank mettent en exergue deux enseignements :

- Les pauvres ne sont plus pauvres s'ils se décident de s'en sortir, de s'émanciper et de changer leur destin. L'existence d'un microcrédit devrait être un déclencheur de création, d'innovation et d'insertion durable dans le circuit économique et financier ;
- Les corporations qui entourent ces populations pauvres et exclues se devraient de s'asseoir des stratégies inclusives prônant le respect et la confiance, un prêt accordé n'est pas seulement un accord financier, il est aussi moral qui implique la confiance et la responsabilité.

La Grameen Bank que le Professeur Muhammad Yunus (Prix Nobel de la paix en 2005 en guise de récompense aux travaux de longues années sur le microcrédit et ses applicabilités dans les milieux défavorisés) a surtout ciblé la femme pauvre, cette dernière a démontré aux défenseurs des règles prudentielles régissant les banques conventionnelles que la solvabilité n'obéit pas à la question du sexe, de pauvreté monétaire et du statut social, la solvabilité est pensée comme un retour sur investissement ou un rendement qui marque la fin d'une précarité et rompt avec la notion *« on ne prête qu'aux riches »*, souvent avancée par la logique bancaire. De plus, pour expliquer le succès de la banque, Muhammad Yunus met en avant une capacité à transformer d'apparentes faiblesses, comparées aux banques conventionnelles, en atouts. L'auteur Allemand dans son ouvrage reprend l'écrit de « Libération en 2010 » qui considère *« la banque conventionnelle, c'est comme un énorme paquebot appareillant pour l'océan avec une foule de passagers, la banque de microcrédit, c'est comme une pirogue qui flotte sur une eau peu profonde »* (Allemand, 2011, p. 63). La Grameen bank, au-delà des outils financiers et de la méthodologie utilisée, inscrit son action dans une vision de la société en illustrant la double tendance à la professionnalisation et financiarisation du secteur de microfinance.

La microfinance, à travers ses institutions, se voit comme l'un des leviers du développement économique et social de par la classe pauvre et marginalisée qu'elle cible, comme elle accompagne son émancipation économique et sa cohésion dans la société : l'expression est simple : *« il suffit d'un petit prêt, la confiance s'établit, les premiers pas vers l'entrepreneuriat se dessinent et le projet initié se concrétise ».* Cette année 2005 est décrétée par l'ONU comme l'année internationale de microcrédit, selon le discours de l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, l*'Année internationale du microcrédit souligne l'importance du micro-financement en tant que partie intégrante de notre effort collectif en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ».* Ces propos dénotent l'importance de mettre en place des secteurs financiers participatifs qui aident les populations à améliorer leurs conditions de vie en s'engageant dans l'entrepreneuriat durable et prospère.

Suivant les recommandations des Nations Unies, les pays souffrant de la faible bancarisation devraient investir dans la modernisation de leurs systèmes financiers en vue de les rendre plus accessibles et inclusifs. Au niveau interne, les efforts devront être déployés pour réduire les disparités régionales aussi bien dans l'implantation des infrastructures bancaires et financières (guichets, succursales,) dans l'objectif de démocratiser les services financiers que dans la mise en place des réseaux dédiés à la technologie. En conséquence, investir que ce soit dans les

infrastructures physiques ou électroniques donne aux Etats la possibilité de créer une dynamique de finance inclusive et consolider les passerelles entre la finance et le développement de l'entrepreneuriat. Cependant, recommander les pays à mettre en œuvre pleinement des stratégies de financement du développement durable qui devraient absolument tenir compte des sources (capitaux publics, privés, nationaux et internationaux) s'inscrit dans la politique globale de gestion des structures composant les systèmes financiers et la recherche en permanence de l'efficacité ou de ce qu'on considère comme un « équilibre parfait » entre le couple risque/rentabilité, c'est-à-dire, libéraliser pour débrider la croissance économique et atteindre les profits d'un côté et réglementer pour contrôler et « sacrifier » le profit de l'autre. Ce qui est sûr, la réglementation de « trop » justifiée par l'existence des risques dans les milieux pauvres ne profite certainement pas aux demandeurs de prêt qui souhaiteraient s'aventurer dans l'entrepreneuriat ; l'accès n'est pas garanti à tout le monde, les acteurs continuent de freiner réglementairement en raison de l'existence des risques *(sélection adverse),* d'où la persistance des écarts de bancarisation et le maintien de l'exclusion.

2.2 Regard institutionnel de la finance inclusive : mise en lumière à travers l'accès au crédit

La finance inclusive est l'une des problématiques qui préoccupent les Etats sous bancarisés qui se caractérisent tout particulièrement par le rôle presque indispensable de leurs systèmes bancaires dans le financement de l'économie. Le GAFI (Groupe d'Action Financière) définit la finance inclusive « *comme une approche permettant aux personnes défavorisées et autres groupes vulnérables, notamment les personnes à faibles revenus, vivant en zone rurale et les personnes sans papiers, qui ne bénéficient pas de services adéquats ou ont été exclus du secteur financier formel, d'accéder à une gamme adéquate de services financiers sûrs, pratiques et peu onéreux… ».* (Moneyval, 2014). Le développement économique des régions défavorisées requiert le renforcement des institutions financières accompagnée d'une répartition équitable des canaux de distribution des services financiers (agences bancaires, mutuelles, microfinance, micro-assurance,…). L'AFI (Alliance pour l'Inclusion Financière) considère que *« la croissance de l'économie inclusive commence par l'inclusion financière »* (AFI, 2019). Ce mot « finance inclusive » désigne l'accessibilité « pour tous » aux services financiers, il s'agit d'implémenter un ensemble d'actions assouplissant les procédures aussi par des acteurs internes (banques, établissements financiers) que par des acteurs externes (autorités monétaires, décideurs politiques…) afin d'atteindre les populations vulnérables ayant peu de chances d'accéder à la finance (formelle) et de bénéficier des services financiers formels). Clairement, la finance inclusive est souvent confondue à la microfinance du fait qu'elle symbolise la massification des services financiers formels, les fondements auxquels est bâtie la microfinance sont axés autour d'un processus d'une triple mission : inclusion financière, inclusion sociale et inclusion économique. Plusieurs définitions ont été dédiées à la notion de la finance inclusive, l'ONU la voit comme « *une offre de services financiers et bancaires de base à faible coût pour des consommateurs ou micros entreprises en difficultés et exclus des services traditionnels*». (SAM & ZOURDANI, 2020, pp. 54-67). Si la finance inclusive met en lumière le degré d'accès et appréhender celui d'usage des services bancaires et financiers de manière efficace et régulière, force est de constater qu'elle demeure tributaire d'une batterie d'indicateurs qui sert à identifier son niveau et ses obstacles.

Nous nous intéresserons essentiellement à l'accès au crédit comme l'un de ces indicateurs ; il est pensé par beaucoup de spécialistes comme étant un indicateur de pertinence du fait qu'il est précédé d'un accès effectif au compte et aux services (moyens de paiement notamment). A son tour, la Banque Mondiale met en exergue l'aspect multidimensionnel de l'accès au crédit ; il est précédé d'une ouverture de compte, comme tremplin vers d'autres services financiers (Banque Mondiale, 2021) ; en ouvrant la voie au dépôt d'argent, mais aussi à l'envoi et la réception de paiements.

Octroyer un crédit pour un te ou tel motif dépasse, dans plusieurs cas, la dimension financière dont il se caractérise naturellement, il a un double avantage : social et économique ; en effet, avoir une ressource monétaire pour couvrir un besoin économique accroît le niveau de vie social et familial et garantit la stabilité économique ; de plus, les entrepreneurs vivant dans les milieux défavorisés constituent des plans d'épargne pour les besoins d'investissement nouveau et pensent à diversifier leurs ressources monétaires pour une meilleure résilience, on dirait qu'un« pauvre sorti de la pauvreté a souvent la crainte d'y retourner ». L'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) en France a la vocation de soutenir l'entrepreneuriat populaire qui cible des jeunes majoritairement exclus du système financier formel et marginalisés socialement ; elle a financé en 2021 (d'après son site) plus de 25000 entreprises en dépit des effets de la crise sanitaire de Covid 19. Or, en 2023, les chiffres sont en hausse, l'association a prêté plus de 193 millions d'euros à plus de 33 600 personnes, dont 27 000 entrepreneurs, sous forme de microcrédits ou de prêts d'apport en capital, en s'appuyant sur son réseau de salariés et bénévoles présents dans 195 agences partout en France métropolitaine et en Outre-mer. Parmi les entrepreneurs soutenus : 52% vivent sous le seuil de pauvreté ; 44% sont des femmes ; 33% perçoivent les minima- sociaux ; 30% ont moins de 30 ans ; 21% habitent en quartiers prioritaires ; 16% habitent en zone de revitalisation rurale et 19% sont sans diplôme.

Aussi, les experts de l'ADA (Appui sur le Développement Autonome), une ONG spécialisée dans la finance inclusive, mettent en exergue le lien existant entre la finance inclusive et l'entrepreneuriat, un crédit demandé est souvent accompagné d'une gamme de services adaptée et nécessaire aux besoins de démarrage de l'entrepreneuriat (produits financiers, moyens de paiement, assurance…). Les travaux de l'ADA se concentrent essentiellement sur les régions souffrant d'un faible niveau de bancarisation (inclusion bancaire) où les conditions de vie sont moins bonnes et confrontées souvent à de nombreux obstacles de développement (ADA, 2024); la création d'une PME à travers un crédit bancaire a un double impact : social et économique. Outre l'engagement pour une finance inclusive pour tous, l'ADA passe à la notion de « la finance d'impact » pour mieux appréhender les effets positifs externes ou extra- financiers autant sur social qu'environnemental.

A leur tour, les Nations Unies, par le biais de ses agences PNUD et l'UPU recommandent, à travers leurs rapports d'analyse, les Etats qui se confrontent à des difficultés de démocratisation des services financiers pour les aider à asseoir des stratégies de consolidation des secteurs financiers de telle sorte à ce qu'ils bâtissent de « bonnes » passerelles avec le monde économique réel dont la finalité étant de poursuivre les objectifs du développement durable (ODD) dans les régions en retard de croissance.

Le livre Bleu publié en 2006 sur la nécessité de construire un système financier tant diversifié qu'accessible à tous (ONU, 2006) a pu identifier les lacunes freinant l'accessibilité aux services

financiers, notamment le crédit en raison, entre autres, de la précarité et le recul de développement des populations enclavées et marginalisées. Renforcer la solidité des secteurs financiers c'est fournir aussi une synergie (sécurité et confiance) aux bailleurs de fonds pour allouer dans des conditions favores crédits d'investissement à des populations ayant des ambitions entrepreneuriales.

Aussi, face à la fragilité des systèmes financiers des pays peu bancarisés, les orientations de la Banque Mondiale insistent sur la nécessité d'opérer une vraie refonte des institutions et mécanismes de la finance. Par ailleurs, sous l'angle de crédit à la création des projets, l'inclusion financière rend compte du rôle presque indispensable des banques classiques et des institutions de la microfinance dans le financement et l'accompagnement des PME. Cependant, les problèmes de défaillance de la clientèle liés autant aux risques économiques et environnementaux affectent les rendements du projet qu'aux risques d'asymétrie informationnelle.

2.2 Relation de causalité ?

Même si la microfinance est temporaire, force est constater qu'elle dégage un effet de levier indéniable dans certains cas. L'accès au petit prêt donnera naissance à une aventure entrepreneuriale que, si elle réussit, elle aura des effets positifs, identifiés par des retours sur investissement, pas seulement visibles sur le plan pécuniaire, mais ressentis vraisemblablement sur le plan moral : le fait de se sentir inséré dans le monde professionnel, ou se voir autonome, confiant et capable de faire face aux aléas, cela provoquera une estime de soi dans la société : un prêt qui change tout ! De quelle relation de causalité parle-t-on ?

On démarre du postulat selon lequel l'entrepreneuriat désignant la création d'une petite entreprise, une affaire ou un projet innovant est déclenché (seulement) par des moyens de financement émanant du secteur financier formel, cela signifie que l'accès *ex ante* aux services financiers (crédit notamment) est la clé de la création de l'acte entrepreneurial. Les politiques publiques visant la création de la PME dans le cadre des dispositifs de soutien comme NESDA ou ANGEM sont autant attractives qu'elles continuent de stimuler l'entrepreneuriat privé afin d'asseoir une véritable stratégie de croissance économique qui fait reculer les exclusions, les inégalités sociales et par conséquent la réduction des écarts de développement. Néanmoins, la mise en place de moyens de financement des projets des futurs entrepreneurs requiert de repenser la politique des banques ou celle des bailleurs de fonds quant à l'accessibilité au services financiers des jeunes via un crédit.

Certes, c'est l'une des approches qui soutient l'idée selon laquelle la promotion de l'entrepreneuriat est tributaire de l'environnement financier en général, c'est-à-dire de l'aptitude de secteur financier à faire face aux besoins de crédit des jeunes entrepreneurs. Mais rendre cette idée plus complète, on imagine l'entrepreneur comme le créateur d'une PME qui demande un financement auprès d'une institution formelle afin de financer totalement ou partiellement son projet. Dans cette optique, l'entrepreneur est déjà inclus financièrement dès lors qu'il possède un compte, une ligne de crédit et des moyens de paiement…,

Cette approche a des limites et elle relègue la banque ou le bailleur de fonds (provisoirement) le moment) dans la mesure où l'entrepreneuriat privé peut être financé au départ par l'argent thésaurisé ou épargné à des fins d'investissement futur. Les sources de financement de

démarrage d'une PME peuvent être sous forme de fonds de proximité, love money, crowdfounding (financement participatif).

Si la définition de l'entrepreneuriat que nous avons choisie est associée à la création de l'entreprise, il n'en demeure pas moins que la source de financement ne trouve pas une grande importance, les banques peuvent ne pas intervenir dans l'acte entrepreneurial d'un jeune dans la mesure où ce dernier s'autofinance via des fonds familiaux, épargnés ou thésaurisés. La finance inclusive devient alors problématique car la création peut échapper au contrôle réglementaire et fiscal, ce qui se traduit par une forte circulation de cash dans l'économie.

3. Finance inclusive et Entrepreneuriat : regards multiples et réalité algérienne

Comme notion, la finance inclusive est peu utilisée dans le jargon des autorités monétaires, on évoque assez souvent l'inclusion financière pour appréhender le niveau d'accès et d'usage des/aux services financiers formels. La finance inclusive demeure un projet à achever qui devrait s'appuyer sur des paramètres tant économiques (environnement économique sain et propice, croissance économique soutenue) et socioculturels (emploi, niveau de vie, éducation financière, niveau d'instruction…) que politiques (volonté politique d'enrayer les pratiques informelles accompagné d'un cadre législatif adéquat qui concourt à l'usage des services financiers formels). Pour ce qui est de l'entrepreneuriat, nous devrions rappeler que l'Etat a mis en place des dispositifs publics économiques au profit des populations attachées à l'idée de créer une affaire, donc un entrepreneuriat qui favoriserait l'auto-emploi. On cite Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes (actuelle NESDA), Agence Nationale de Microcrédit (ANGEM) et la Caisse d'Assurance Chômage (CNAC). Précisément, les dispositifs publics comme NESDA constituent les principaux leviers sur lesquels l'acte entrepreneurial est rendu concrètement possible ; l'illustration que nous proposerons en est la réponse ; sur le plan pratique, la demande d'un crédit est une étape cruciale du fait de l'engagement et le risque qui en découlent. En fait, il n'est pas judicieux d'ignorer les fondements théoriques auxquels se sont souvent penchés les chercheurs et les penseurs économiques sur le terme entrepreneuriat qui recouvre différentes acceptations qui méritent d'être clarifiées. En d'autres termes, c'est dans quel cas peut-on valider la thèse selon laquelle *« un créateur d'affaire est un entrepreneur » ?* L'ADIE a apporté la réponse à travers ses missions, « je crée une entreprise, je suis entrepreneur », tout comme les dispositifs publics cités plus haut, ils ont pour objectif d'aider les gens à créer leurs propres PME et les initier à l'entrepreneuriat privé. Les courants théoriques concordent-ils à notre perception de l'entrepreneuriat ?

- L'approche anglo-saxonne de l'entrepreneuriat fait référence à deux courants de pensée : tout d'abord, l'émergence organisationnelle, emmenée par Gartner (1988, 1990, 1993), est un processus qui permet à un individu de créer une nouvelle organisation. Les conditions de cette création sont alors privilégiées. L'Algérie est l'un des pays en développement les plus touchés par un taux de chômage élevé des jeunes diplômés (des universités ou de centre de formation professionnelle), si cela est dû à la perte d'emploi et/ou à l'absence d'opportunités, la volonté d'entreprendre demeure motivée par les facilités et les modalités de financement que procurent les dispositifs publics d'insertion des jeunes au monde professionnel.

- L'autre approche, plus globale, considère l'entrepreneuriat « comme un mode de comportement, à la fois complexe et multidimensionnel » (Muzyka, 1998, p.140) qui s'inscrit dans un processus et dans une relation dialogique individu (seul ou en équipe)/création de valeur, inscrite dans un environnement et dans un espace temporel (Bruyat, 1993, p.239). Dans ce dernier cas, il s'agit de manières particulières de concevoir les choses, en prenant des initiatives et en agissant ; de se comporter avec la volonté d'essayer de nouvelles choses ou de les faire différemment, simplement parce qu'il existe une possibilité de changement (Block et Stumpf, 1992, p.124). Il s'agit aussi du souhait de développer une capacité à composer avec le changement et d'expérimenter des idées et agir avec ouverture et flexibilité.

Même si ces deux visions renvoient pour la première à « l'esprit d'entreprise » (souvent associé à la création ou la reprise d'entreprise, sans oublier l'entrepreneuriat) et à « l'esprit entrepreneurial » ou « esprit d'entreprendre » pour la seconde, elles restent complémentaires en ce sens qu'elles forment un continuum dans lequel la création n'est que la partie visible.

3.1. Illustration à travers le dispositif NESDA

Les étapes de création d'une micro entreprise dans le cadre de l'Agence Nationale d'Appui et Développement de l'Entrepreneuriat (ANADE ou NESDA en anglais) montrent le parcours qui schématise l'accès aux services financiers à partir d'une demande de financement d'un projet. L'acceptation de ce projet, après son examen par l'agence, implique l'engagement systématique de la banque pour enclencher la procédure de financement, aussitôt l'accessibilité vers d'autres institutions (assurances, assurances sociales, fiscalité…) est rendue possible pour bien débuter le projet. L'agence NESDA *(National Entrepreneurship And Development Agency)* n'est que l'ancienne Agence Nationale de Soutien au Jeunes (ANSEJ), créée, en s'inspirant des missions de l'Agence de Développement Social (ADS), comme outil de lutte à la fois contre la précarité sociale, l'exclusion et la marginalisation. Elle est vue par certains comme l'un des outils de microcrédit au regard des missions sociales et économiques qui lui sont assignées, ses programmes de cibler les franges de populations vivant dans l'exclusion et la privation la repositionnent comme l'un des organismes publics les plus convoités chez les jeunes diplômés.

Table N° 1 : ***explicatif des étapes de l'entrepreneuriat via NESDA***

Etapes de création	Explications de base
Idée du projet	L'idée du projet doit être en cohérence avec les qualifications (diplômantes /qualifiantes) et les capacités du promoteur pour sa réalisation.
Accueil et orientation	Le promoteur se rapproche de l'antenne la plus proche de son lieu de résidence pour s'informer sur le dispositif et sur les démarches de création d'une micro-entreprise
Inscription	L'inscription du promoteur au niveau de l'agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat ANADE, se fait exclusivement sur la base d'un imprimé appelé « formulaire d'inscription », à télécharger du site web de l'ANADE. Ou à travers le site promoteur.anade.dz en remplissant le formulaire électronique.
Etude du projet et plan d'affaires	Après le renseignement du formulaire et l'inscription, le promoteur, assisté de son accompagnateur, élabore un plan d'affaires sur la base de l'étude du projet, contenant : - Les équipements à acquérir ; - L'implantation du projet et l'environnement de la future micro-entreprise ; - L'étude de marché ; - Les choix techniques ; - La ressource humaine ; - L'étude financière.
Présentation du projet au Comité de Sélection, de Validation et de Financement des projets (CSVF)	Le promoteur doit présenter son projet au niveau du CSVF pour étude et prise de décision par une validation, un ajournement ou un rejet : - Cas de validation : dépôt du dossier administratif et financier dans un délai ne dépassant pas sept (07) jours. - Cas d'ajournement : levée des réserves émises par le comité et représentation du projet. - Cas de rejet : possibilité de présenter un recours dans un délai de quinze (15) jours après notification de la décision de rejet du comité.
Etablissement et remise de l'attestation d'éligibilité ou de conformité	
Accord bancaire	Le dossier est déposé au niveau de la banque par le représentant de l'ANADE pour l'obtention de l'accord bancaire. Cette étape concerne exclusivement le financement triangulaire.
Création juridique de la micro-entreprise	- Création juridique de la micro-entreprise. - Ouverture d'un compte bancaire et versement de l'apport personnel.
Formation du promoteur	Avant le financement du projet, le promoteur doit obligatoirement suivre une formation sur les techniques de gestion de sa micro-entreprise, assurée en interne par les formateurs de l'ANADE.
Financement du projet	Après la création juridique de la micro-entreprise, la formation du promoteur, l'établissement de la décision d'octroi d'avantages fiscaux et aides financières en phase réalisation, la signature du cahier des charges, la signature de la convention de prêt et la

Source : construit par nous-mêmes à partir des documents de NESDA

3.2 Identification des hypothèses et des méthodes de vérification empirique

L'objectif consiste à fournir un éclairage sur l'existence d'un cercle vicieux composant trois variables : crédit-entrepreneur, inclusion financière, entrepreneuriat ; ce qui est sûr, elles sont intimement liées entre elles. Dès lors, nous sommes contraints de proposer les hypothèse suivantes :

La première hypothèse part d'un principe *qu'un crédit sollicité a un effet déclencheur sur le début de l'aventure entrepreneuriale,* entreprendre c'est aussi augmenter le besoin aux services financiers, ce qui accroîtrait à moyen et long terme le niveau d'accessibilité financière aux services bancaires et financiers et l'usage régulier de ceux-ci.

Plus explicitement, un crédit bancaire (qui constitue un acte de confiance né d'une relation marchande entre l'agence et l'emprunteur) peut être sollicité en vue de financer un projet d'investissement dans un créneau quelconque, le crédit (voir le schéma ci-après) va nécessiter une ouverture de compte en banque et un moyen de paiement (chéquier) ce qui peut placer le bénéficiaire de crédit dans un processus d'inclusion bancaire (bancarisation). D'autres étapes qui viendront au fur et à mesure que le projet se concrétise et avance vont rendre possible l'acte entrepreneurial. Ce faisant, une vérification empirique sur le terrain est menée à partir d'une demande d'un crédit agricole dans le cadre de financement NESDA provenant d'un diplômé en chômage. Il s'agit de faire ressortir lien existant entre la finance inclusive (via le crédit) et l'acte entrepreneurial et de montrer in fine qu'un crédit a un effet multiplicateur sur le niveau optimal de l'inclusion financière à moyen et long terme. Pour mieux cerner la démarche, notre exemple se présente comme suit :

Table N° 2: ***Présentation du futur promoteur ou créateur de la PME***

Caractéristiques générales	**Besoins et étapes à suivre**
L'idée de créer un projet agricole	Chercher les moyens de le concrétiser.
Intention d'entreprendre par un citoyen algérien	Création de la richesse individuelle et une valeur ajoutée économique et sociale
L'épargne personnelle motive mais ne suffit pas	Besoin de fonds de démarrage et aller dans un premier temps à la recherche des emprunts de proximité (familiaux notamment)
Les emprunts familiaux n'ont aussi apparemment pas suffi	Persistance des besoins de l'exploitation agricole. Par conséquent, le futur créateur est contraint de s'endetter.
L'ANADE de la wilaya est sollicitée pour	**Obtenir un financement bancaire (70%)**

Source : données de l'enquête.

Ce processus va démarrer logiquement par la première étape selon laquelle un citoyen algérien (diplômé de l'Université) souhaite investir dans la création d'une activité agricole (l'élevage).

De prime abord, les théories enseignent que la personne disposant d'une idée de créer une affaire qu'il souhaite développer n'est *a priori* pas qualifié entrepreneur. Mais nous allons confronter son statut de créateur de la PME agricole avec celui d'entrepreneur même si l'objet de l'article ne réside pas dans la recherche du statut du créateur. On peut tout de même admettre que dans notre exemple, le créateur dispose de (presque) de toutes les caractéristiques de l'entrepreneur que les penseurs (Cantillon, Say, Fillion,) ont tenté de définir.

- Force est de remarquer que l'engagement effectif du futur créateur est tributaire de la ressource financière qu'il envisage obtenir dans l'immédiat (le fonds de démarrage).

- Dès lors qu'il est confronté à un problème de financement, d'autant plus les emprunts familiaux et l'épargne constituée n'ont pas suffi, la solution paraît logique, il opte pour un endettement bancaire par l'intermédiaire d'un organisme public spécialisé dans l'insertion des jeunes chômeurs à création des petites entreprises. La présentation de quelques caractéristiques s'impose :

Table N° 3 : ***modalités de financement***

Client (futur créateur)	**Premier contact Pour un éventuel financement**	**Banque (BADR)**	**Type d'activité**
Etudiant en sciences économiques (en chômage)	Antenne de NESDA au niveau de la wilaya	Intermédiaire à hauteur de 70% du projet	Agricole

La Source : Antenne NESDA

On se devrait de s'intéresser au rapport du futur créateur à son l'acte entrepreneurial en recourant à la finance formelle ; il semble utile de tenir compte de trois réalités :

- **La première est d'ordre macro** : en Algérie, il faut rappeler que le concept de microfinance est dépourvu d'un statut juridique et réglementaire. On ne peut, de ce fait, considérer une agence bancaire, qui est régie par un cadre réglementaire rigoureux, comme une institution spécialisée conjointement en microfinance, cela dit que le crédit bancaire demeure un instrument incontournable de financement de l'activité économique (+ 90%) ; ce qui signifie que la banque publique est celle qui accompagnera le projet initié par le futur créateur ;
- **La deuxième est d'ordre institutionnel** : la réticence des banquiers quant au financement direct du projet est due, entre autres, à l'inexpérience de demandeur de prêt à laquelle s'ajoute la sensibilité du secteur agricole à financer qui ne garantissant pas suffisamment une solvabilité future ;
- **La troisième** : la demande de crédit/PME pourrait (pas forcément mais dans la majorité des cas) passer par l'un des dispositifs publics économiques considérés comme des intermédiaires et vus comme des leviers de l'entrepreneuriat en Algérie : NESDA, CNAC et ANGEM.

La seconde hypothèse ***propose que le futur créateur ou emprunteur (aux yeux du banquier), ayant d'ores et déjà introduit son dossier de crédit, ait obtenu un accord par la commission habilitée de l'Agence NESDA.*** Au niveau de la BADR, la formule du financement des projets d'investissement à caractère agricole est la suivante :

Table N° 4 : ***modalité de financement agricole, triangulaire***

	Modalité	Cas de financement agricole
Apport personnel	5 à 15% (selon le profil)	L'étudiant en chômage apportera 5%
Prêt non rémunéré (PNR)	15 à 25% (selon le profil)	Il bénéficiera de 25% PNR
Crédit bancaire	70%	70% de financement bancaire

La source : document de la BADR. Juin 2021.

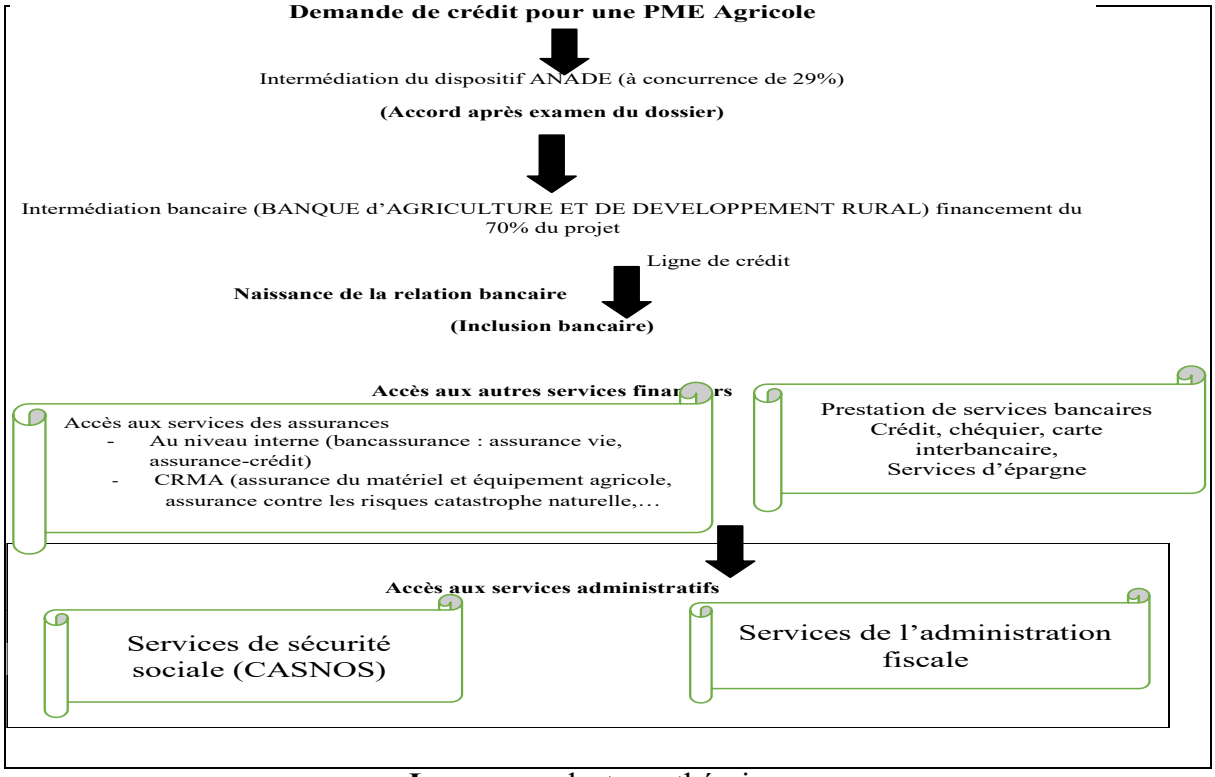
La troisième hypothèse ***suppose aussi que le créateur de la PME agricole bénéficie d'un financement triangulaire au niveau de la BADR (Banque d'Agriculture et de Développement Rural).*** Résultat premier, on note sa **bancarisation sous l'angle de crédit** tout au long de l'échéance du contrat.

3.2 Corrélations possibles ?

A rappeler que l'indicateur de la finance inclusive que nous avons pris en compte est le **crédit :** Il s'agit bel et bien d'une demande de crédit dans le cadre de la création d'une PME agricole que l'organisme NESDA ait accepté de financer compte tenu des avantages tant économiques que sociaux que peut en procurer. Le créateur de la PME agricole que nous avons légitimement considéré comme **entrepreneur** est entré- dès lors que son dossier introduit à l'agence NESDA est validé-en relation bancaire (ouverture de compte, ligne de crédit, moyens de paiement : il est systématiquement bancarisé.

Par ailleurs, la question de savoir s'il est financièrement inclus, le processus de l'inclusion financière de l'entrepreneur apparaît comme suit :

Figure 1: schéma de la finance inclusive à partir de l'entrepreneuriat



La source : lectures théoriques -

4. Analyses et enseignements

En premier lieu, la première validation repose sur la théorie stipulant que **le crédit, comme indicateur *sine qua non* de la finance inclusive car il rend possible l'acte entrepreneurial :** la demande de crédit d'investissement formulée par le futur créateur pour une activité agricole est une étape cruciale vers une aventure entrepreneuriale ; compte tenu de ses responsabilités majeures comprises entre la contrainte de gestion de son affaire fortement risquée (risques économique, climatique et environnemental) et la recherche de la solvabilité envers les organismes financeurs, le futur créateur désormais entrepreneur doit imposer son produit sur le marché afin qu'il pérennise davantage cette aventure ; à commence, bien entendu, par la maîtrise du rapport qualité/prix sur un marché concurrentiel et la fidélité aux partenaires (fournisseurs, clients). Trois enseignements permettent d'expliquer la forte interdépendance entre les variables :

A- Premier enseignement : l'inclusion bancaire (bancarisation) est le premier résultat de crédit NESDA. En effet, L'agence bancaire (publique) constitue l'un des premiers acteurs de financement l'entrepreneuriat. Elle se doit d'accompagner les programmes d'insertion des futurs créateurs (PME/PMI) et asseoir par ricochet une véritable la dynamique d'entrepreneuriat en Algérie.

Le crédit bancaire est un levier de la finance inclusive dite du fait qu'il permette d'ouvrir au client un large accès aux services financiers : l'ouverture de compte bancaire (compte commercial), la mise à la disposition de moyens de paiement et de produits d'assurance…

Table N° 5 : *l'inclusion bancaire par un crédit BADR*

BADR	**Montant total du projet**	**Montant de crédit bancaire**	**Services bancaires et financiers**
Financement de 70% du projet agricole (création d'une PME)	**1000 000 000**	**700 000 000**	Ouverture d'un compte courant Chéquier Carte interbancaire (CIB) Application banque en ligne (e-Banking)
Mouvements à effectuer	- Virement - Virement de salaire - Versement - Règlement débit/crédit		
Conditions bancaires (taux d'intérêt)		**Observations**	
00%		Selon les conditions en vigueur*	

La source : données de la BADR

*Les conditions bancaires nous revoient aux taux d'intérêt initialement fixés par la Banque (BADR) à la clientèle, ces derniers sont certes bonifiés dans le cadre de financement du projet agricole à 100% mais prises en charge par le Trésor Public.

Un crédit bancaire amène systématiquement à un contrat assurantiel : le banquier exige l'établissement d'un contrat d'assurance au créateur de la PME, (généralement la souscription s'effectue au niveau de l'agence bancaire), ce qui donnera une autre possibilité d'accès aux services financiers.

Table N° 6 : *inclusion financière « assurantielle »*

Assurances commercialisées par la BADR (produits de bancassurance inclus)	**Assurance spécifique**
- Assurance-vie - Assurance -crédit	Assurance à risques multiples liés à l'activité de la PME agricole

Table N° 7 : *Le futur entrepreneur est dans l'obligation d'adhérer au Fonds de garantie*

Crédit agricole	**Organisme de garantie de crédit**
Le jeune créateur adhère (obligatoirement) au FCMGR	Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques Le fonds est domicilié auprès de l'Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entreprenariat (ANADE). Il est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Les banques considérées comme bailleurs de fonds ANADE (70% du coût du projet) se trouvent confortées dans la prise de risques inhérents au financement de microentreprise des créateurs (inexpérimentés notamment dans notre cas). La garantie du fonds complète celles déjà prévues par le dispositif, à savoir : -Le nantissement des équipements et/ou le gage du matériel roulant au profit des banques au 1er rang et au profit de l'ANADE au 2ème rang. -L'assurance multirisque subrogée au profit de la banque.

La Source : site de FCMGR. Voir le lien : https://anade.dz/index.php/fr/presentaion-de-l-ansej/fonds-de-garantie (consulté le 01.03.2024).

B-Deuxième enseignement : le créateur de l'entreprise est inclus financièrement

L'entrepreneur bascule de l'informel vers les activités formelles. Outre la relation avec sa banque (BADR), l'entrepreneur souscrit des produits d'assurances (voir le schéma ci-dessus) pour s'assurer contre les risques de l'existence et se rapproche des organismes de sécurité sociale et de fiscalité. A cet effet, les relations entretenues par l'entrepreneur avec ses partenaires

(fournisseurs, clients, administrations,) se matérialisent de par l'accès et l'usage aux/des produits bancaires tels que les chèques, les virements, les cartes interbancaires, …

C-Troisième enseignement : Le bénéficiaire s'inscrit simultanément dans une inclusion économique et sociale. Incontestablement, il existe une relation de causalité entre l'inclusion financière et l'inclusion sociale, il apparaît que les personnes vivant pendant des années dans l'exclusion financière liée à la vulnérabilité et la pauvreté sont exclues socialement puis économiquement en s'éloignant de l'accès aux services financiers formels.

Le rapport entre la finance et la société existe. Le Centre de Walras interroge l'état de la lutte contre l'exclusion par la finance. Un crédit ou un microcrédit peut être un rempart contre le phénomène de l'exclusion sociale à condition que les banques conventionnelles et les IMF s'acheminent vers le même raisonnement : cibler les pauvres à court d'argent pour leur permettre de s'insérer graduellement dans le champ économique, d'entreprendre et de s'épanouir socialement. Gloukoviezoff considère qu'un micro-prêt participe à la lutte contre la pauvreté du fait qu'il permet avant tout une insertion professionnelle, un microcrédit devient presque une nécessité pour sortir les pauvres de la précarité et la vulnérabilité.

S'agissant de notre cas, le crédit bancaire effectué par la BADR dans le cadre du dispositif public NESDA constitue l'une des étapes cruciales de la vie sociale du créateur. Outre l'autonomisation et la responsabilité que porte ce projet d'avenir, bénéficier d'un crédit se voit comme l'un des outils de lutte contre l'exclusion sociale et économique.

L'action publique en matière d'aide à l'insertion des jeunes est d'un appui indéniable aussi par le biais des intermédiaires accompagnateurs publics que par la mise en place des organismes publics se portant garant tout au long de la vie juridique de crédit.

5. Conclusion

La finance est le catalyseur de l'économie. Cette expression signifie qu'il suffit d'un crédit destiné à un futur créateur d'entreprise, l'acte de l'entrepreneuriat peut être mis en route pour aller vers la recherche de la valeur ajoutée économique et sociale. Nul n'est en mesure de dissocier la finance de l'entrepreneuriat. Cela dit que c'est à travers ses mécanismes que sont financés les besoins de démarrage et de l'exploitation des microentreprises (PME) : c'est le cas de l'Agence NESDA qui associe le secteur bancaire public (sans la CNEP Banque) dans le financement de l'entrepreneuriat privé.

On a voulu tout au long de cet article montrer le lien de cause à effet entre le concept de la finance inclusive et celui de l'entrepreneuriat reposant sur l'engagement sur un projet de création d'une affaire, PME, activité commerciale, reprise…en tenant compte des risques à encourir et les moyens à mobiliser afin de réussir tant le démarrage que l'exploitation. Cette relation faut-il le rappeler, est soutenue par plusieurs travaux théoriques de Gloukouviezoff et Rebierre et les expériences de la Grameen Bank de Mohammad Yunus révélant le rôle fondamental du microcrédit comme outil efficace couvrant les défaillances bancaires en matière de l'inclusion financière des catégories sociales défavorisées. Il a été démontré qu'un petit prêt dans un village au Bengladesh à destination des femmes pauvres, mais souvent solvables, peut changer la vie économique et sociale de celles-ci.

Par ailleurs, nonobstant de la confusion conceptuelle de la notion de la microfinance, il est admis que les dispositifs publics économiques créés par les pouvoirs publics, dont la mission principale est celle de booster l'entrepreneuriat privé en Algérie pour soutenir la croissance, fonctionnent comme intermédiaires entre l'initiateur de projet (futur créateur) et les banques publiques qui assurent la majorité de financement et assument les risques de contrepartie. Ces dispositifs publics est une révélation de l'engagement des Pouvoirs Publics dans la promotion entrepreneuriale en Algérie.

La démarche entreprise se voulait un examen des liens existant entre le processus de la finance inclusive et les porteurs d'idées et d'initiatives entrepreneuriales. Comme tous les organismes, NESDA est créée pour mieux concilier ce couple : social et économique à travers une approche inclusive. Le processus de l'inclusion financière des futurs créateurs, jadis chômeurs, commence à s'afficher dès lors que le projet présenté à l'étude est approuvé par l'antenne ANADE. Après la notification d'éligibilité, la banque s'engage dans le financement pour le démarrage de l'activité, c'est l'inclusion bancaire. L'accès au crédit fera a une dimension sociale ; on parle souvent de l'insertion des chômeurs dans les circuits formels (voire la figure 1).

Cet article s'est focalisé sur la relation entre deux grandes variables (finance et économie), néanmoins ses limites résident dans la prise en compte des paramètres permettant d'approuver l'existence « conditionnée » de cette relation : la finance inclusive, signifiant singulièrement que l'accès au crédit par exemple n'est qu'un moyen de motivation de l'acte entrepreneurial. Toutefois, outre l'accès au crédit, l'entrepreneuriat peut voir le jour si le créateur d'une affaire peut disposer des moyens financiers personnels (création ex-nihilo). Cela n'annule pas complètement notre hypothèse car même si le démarrage est assuré dans un premier temps par le mode « autofinancement », l'entrepreneuriat ou la vie entrepreneuriale imposera le recours aux moyens de financement, aux services bancaires et financiers…

Cet article s'est également intéressé au dispositif d'appui sur l'entrepreneuriat privé (NESDA) pour améliorer l'accessibilité des personnes qualifiées, exclues et marginalisées au monde économique réel, grâce à ce dispositif, comme les autres cités en haut, la possibilité de devenir entrepreneur existe, le rêve est permis ! La vie entrepreneuriale lui permettrait de s'insérer dans la sphère financière : c'est la finance inclusive.

Cependant, s'insérer dans le monde de la finance ou devenir entrepreneur ne devrait absolument pas être une finalité en soi, force est de constater que la durabilité est un autre facteur qu'il faut intégrer dans toutes les corrélations qu'on puisse déduire entre la finance et l'économie, la finance inclusive et l'entrepreneuriat. Asseoir des stratégies de durabilité dans le formel est *in fine* le véritable défi qui attend l'Algérie, mais avant de les mettre en route, il est primordial de :

- Rebâtir le secteur financier algérien et l'orienter vers une dynamique inclusive, la Banque d'Algérie ne cesse de réitérer son engagement avec sérénité dans l'intégration de la population à faible revenu ou celle restée en dehors du secteur financier formel, dans le processus de l'inclusion financière afin de poursuivre les objectifs de la cohésion sociale et de la croissance économique. Outre les directives adressées aux banques en vue d'assouplissement d'accès et d'usage des services, se pencher sur la création des

canaux alternatifs des services financiers conventionnels et non conventionnels doit être un impératif.

Dans le même sillage, concevoir des programmes de l'éducation financière revêt une importance cruciale. Ce faisant, les institutions financières peuvent être locomotives en s'adressant à une clientèle potentielle (étudiants, salariés non bancables, futurs épargnants, commerçants, …) avec des produits financiers adaptés aux attentes accompagnés des contenus explicatifs sur les notions de base.

- Pour l'entrepreneuriat, outre les efforts des pouvoirs publics consentis dans l'espoir de créer un environnement propice tant à la création de la PME qu'à sa pérennité, il est temps aussi d'améliorer le climat des affaires en Algérie pour hausser le niveau de l'inclusion économique pour une croissance économique durable.

6. Liste Bibliographique:

1.Allemand. (2011). *la microfinance: fin de l'exclusion?* Paris: ellipses.

2.Gloukoviezoff, & Rebière. (2013). *Microcrédit contre la pauvreté: des prêts entre solidarité et marché.* Paris: Ateliers .

3.SAM. (2019, juillet 09). Analyse du niveau de l'inclusion financière en Algérie, étude empirique sur les communes de la wilaya de Tizi-Ouzou: état des lieux et perspectives. *Thèse de doctorat*, 4. Tizi-Ouzou.

4.ADA. (2024, Novembre). La finance inclusive: canal essentiel de la finance durable pour générer de l'impact. Luxembourg. Consulté le Novembre 07, 2025, sur https://ada-microfinance.org/sites/default/files/202410/ADA_publication_inclusive_finance_financial_ecosystem_A4_FR_WEB.pdf

5.ADIE. (s.d.). Récupéré sur https://www.carenews.com/adie/publications/rapport-d-activite-2023-de-l-adie-un-pret-et-des-conseils-pour-rendre-l#:~:text=En%20compl%C3%A9ment%20de%20son%20c%C5%93ur,'action%20de%20l'Adie.&text=Ann%C3%A9e%20charni%C3%A8re%20du%20Plan%20Strat%C3%A9gique,d

6.AFI. (2019). *Stratégies Nationales de l'Inclusion Financière.* Malaisie.

7.Banque Mondiale. (2021). Inclusion financière. Consulté le novembre 11, 2025, sur https://www.banquemondiale.org/fr/topic/financialinclusion/overview

8.Moneyval. (2014). *Renforcer l'intégrité financière par la finance inclusive.* Conseil de l'Europe. Strasbourg: Conseil de l'Europe.

9.ONU. (2006). *Construire des secteurs financiers accessibles à tous.* New York.

10.SAM. (2019, juillet 09). Analyse du niveau de l'inclusion financière en Algérie, étude empirique sur les communes de la wilaya de Tizi-Ouzou: état des lieux et perspectives. *Thèse de doctorat*, 4. Tizi-Ouzou.

11.SAM, & ZOURDANI. (2020, juin 30). Finance inclusive et lutte contre la pauvreté et l'exclusion : quel rôle de la technologie numérique? *Economie de Développement*, pp. 54-67.

Valeau, & Ravonjiarison. (2021). Les relations contingentes entre le microcrédit et le réengagement entrepreneurial dans les contextes ruraux traditionnels : une. *Management international, 25*(4), pp. 229-246.